

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A154-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A154

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville – Aix-en-Provence Minimes/Galice Phase II

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FREGÉAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MÉÏ Roger - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique - ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHAZEAU Maurice - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - PEREZ Fabien - PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

03_3_01

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Robert DAGORNE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires

**Objet : Validation de programmes d'opération d'Entrées de Ville – Aix-en-Provence
Minimes/Galice Phase II
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet la validation du programme de l'opération d'entrée de ville d'Aix-en-Provence Minimes/Galice Phase II.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence Entrée de ville, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la requalification de l'Entrée de ville d'Aix-en-Provence Minimes/Galice depuis la place Nelson Mandela jusqu'au carrefour de la cité Corsy.

Le projet a pour objectifs de sécuriser les différents modes de déplacements, pacifier la circulation, ralentir la vitesse des véhicules et mettre en valeur l'entrée Ouest de la ville.

Une première phase a été réalisée en 2009/2010 sur le cours des Minimes, depuis la place Nelson Mandela jusqu'au carrefour de la rue des Bœufs et de la rue Dalmas pour un montant de 2.145.000 € HT.

La seconde phase consiste à réaliser entre le carrefour Minimes/Bœufs/Dalmas et celui de la cité Corsy une zone de circulation partagée de type Zone 30, ainsi que la création de voies de Transports en Commun en Site Propre.

Les travaux comprennent :

- La réalisation d'investigations complémentaires et réglementaires pour localiser les réseaux existants,
- La suppression du terre-plein central existant,
- La suppression de l'éclairage public existant présent sur ce terre-plein central,
- La suppression des arbres d'alignements existants,
- La réalisation de trottoirs de part et d'autre de l'avenue de Galice (largeur variable, minimum 1,50 m hors de tout obstacle),
- La création d'une voie de transport en commun en site propre de part et d'autre de l'avenue (largeur 3,00m)
- La création de trois voies de circulation, une entrante et deux sortantes (largeur 2,80 m)
- La création d'un nouvel éclairage public de part et d'autre de l'avenue,
- La plantation d'arbres d'alignement de part et d'autres de l'avenue, ainsi que le réseau d'arrosage,
- La création de plateaux traversants,
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale, ainsi que l'équipement complet en feux et îlots directionnels du carrefour avec la rue Calmette et Guérin,
- La reprise des avaloirs d'eaux pluviales de part et d'autres de l'avenue,

Les arbres existants (*Gleditsia*) sont dans un état phytosanitaire moyen et ont donc un avenir compromis. De plus les travaux de requalification de la voie endommageront leurs systèmes racinaires, déjà très affleurant actuellement, aggravant ainsi leur situation.

Il est donc préférable de prévoir leur remplacement par une autre essence, le micocoulier (*Celtis australis*). Résistant à la pollution, au froid, il a une croissance rapide et des racines profondes évitant ainsi les dégradations des chaussées. De plus, c'est un bel arbre d'ornement urbain, que l'on trouve fréquemment en Provence.

Le montant estimatif de ces travaux est de 1.750.000 € HT soit 2.100.000 € TTC.

Visas :

- VU l'exposé des motifs ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;
- VU la délibération n°2011_A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 APGLOBALE pour un montant de 4,5 M€;
- Vu la délibération n°2012-A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9 M€ ;
- VU la délibération n°2013-A109 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;
- VU la délibération n°2013-A225 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;
- VU l'avis de la Commission « aménagement de l'espace et mobilité » en date du 4 juin 2014 ;
- VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence Minimes/Galice Phase II pour un montant de 1.750.000 € HT soit 2.100.000 € TTC ;
- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce programme ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP GLOBALE, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville – Aix-en-Provence Minimes/Galice Phase II

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



08 JUIL. 2014